

Voirie - Marchés annuels 1992 de travaux de réfection de chaussées

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour passer trois marchés de travaux pour la réfection de chaussées.

Ces marchés à commandes ont été estimés :

- entre 600 000 F et 1 000 000 F pour les enduits superficiels,
- entre 500 000 F et 800 000 F pour les enrobés,
- entre 600 000 F et 1 000 000 F pour les enrobés fibrés.

Vu le Code des Marchés Publics notamment les articles 273 et 295 à 300,

Vu le règlement d'appel d'offres et les cahiers des clauses administratives et techniques particulières proposés,

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1992.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.